

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022- DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 28 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. LAMBERT Yves, Maire.

Etaient présents : M. LAMBERT Yves, M. STOUVER Paul ; Madame MILLION Anne ; Mme Anne COMBE ; Monsieur PIBOULEAU Jean-Pierre, Mme BRION M. Thérèse, Monsieur Alain CHABOCHE ; Madame Isabelle RAMAIN-SOUDANNE, Madame Valérie MARAZZANI, Monsieur Mickael GUICHARD, Monsieur Guillaume NOIR, Madame Marina POUSSIGNOT, Madame Angèle LAINE, Madame Jacqueline LALANDRE, Monsieur Paul BOURSIER
Secrétaire de séance Monsieur Alain CHABOCHE

Ordre du jour :

1. Vote du budget supplémentaire 2022 commune
2. Demande de subvention auprès du Conseil départemental PROGRAMME TRIENNALE DE VOIRIE 2020-2022
3. Contrat groupe assurance statutaire 2023-2026
4. Délibération relative à l'adhésion à la compétence du SEY en matière de mobilité propre
5. Délibération tirant le bilan de la concertation la régularisation d'un échange parcelle ZC 164 (nouveau chemin rural depuis les années 1980) et la parcelle ZC 166 appartenant à la commune (ancien chemin rural année 1980) sans soulte et Approbation de cet échange foncier
6. Approbation du rapport du SILY 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Lecture et approbation du compte-rendu du 15/09/2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ **QUESTION N° 1 - Vote du budget supplémentaire 2022 commune**

Vu l'avis favorable de la commission budget sur projet de budget supplémentaire 2022 de la commune

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame Isabelle RAMAIN, Adjointe déléguée aux Finances
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve les budgets présentés arrêtés comme suit :

1/ COMMUNE : Fonctionnement :	Recettes :	145 883.49 €
	Dépenses :	145 883.49 €
Investissement :	Recettes :	1 025 288.57 €
	Dépenses :	1 025 288.57 €

Adopté à l'unanimité.

➤ **QUESTION 2 : Demande de subvention auprès du Conseil départemental PROGRAMME TRIENNALE DE VOIRIE 2020-2022**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE : de solliciter du Conseil départemental le solde de la subvention au titre du programme départemental d'aides aux communes en matière de voirie 2020-2022 pour un plafond de 260 698€ (70% d'un montant de travaux plafonné à 372 426.30€)

Vu la demande de première tranche de travaux réalisée pour un montant de 22 750€

Vu la demande de seconde tranche de travaux sollicitée pour un montant de travaux de 244 444.34€

Considérant qu'il reste un solde de 105 231.96 de travaux subventionnable,

Les opérations envisagées sont :

Chemin des ruelles : mise en oeuvre de grave + gravillonnage

Chemin du Chêne Collé : mise en oeuvre BBSG noir 6cm noir, mise à niveau de tampons, couches à clef

Pour un montant de travaux de 78 407.02€

Adopté à l'unanimité

➤ **QUESTION N° 3. Contrat groupe assurance statutaire 2023-2026**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE les taux et prestations négociés pour la Collectivité de Grosrouvre par le Centre de Gestion dans le cadre du contrat-groupe d'assurance statutaire ;

DECIDE d'adhérer à compter du 1er Janvier 2023 au contrat d'assurance groupe (2023-2026) et jusqu'au 31 décembre 2026 en optant pour les garanties

Agents CNRACL

Décès	
Accident du Travail	franchise : 10 jours
Longue maladie/Longue durée	franchise : 10 jours
Maternité	franchise : 10 jours
Maladie Ordinaire	franchise : 10 jours
Pour un taux de prime de : 100%	

Adopté à l'unanimité

➤ **QUESTION N° 4 Délibération relative à l'adhésion à la compétence du SEY en matière de mobilité propre**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,

APPROUVE le règlement des conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence mobilité propre notamment relative à la création, l'entretien et la gestion du service relatif aux infrastructures de charge et points de ravitaillement.

DECIDE de transférer sa compétence mobilité propre au SEY.

DECIDE que ce transfert comprend la création et l'entretien des équipements et la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de ces équipements.

➤ **QUESTION N° 5. Délibération tirant le bilan de la concertation la régularisation d'un échange parcelle ZC 164 (nouveau chemin rural depuis les années 1980) et la parcelle ZC 166 appartenant à la commune (ancien chemin rural année 1980) sans soulte et Approbation de cet échange foncier**

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,

À L'UNANIMITÉ

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

1. **TIRE** le bilan de la concertation conformément à l'article L103-6 du code de l'urbanisme qui n'appelle pas de modification sur le dossier.
2. **PRECISE** que cet échange de parcelle ZC 164 et ZC166 peut donc être réalisée afin de maintenir la continuité du chemin rural.
3. **AUTORISE** Monsieur Le Maire a signé toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire

➤ **QUESTION N° 6. Approbation du rapport du SILY 2021**

Considérant le rapport annuel du délégataire de la SILY sur les services publics de l'assainissement pour l'exercice 2021,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PRENDS ACTE du rapport annuel du délégataire de la SILY concernant l'exécution des services des équipements sportifs du lycée de La Queue lez Yvelines pour l'exercice 2021

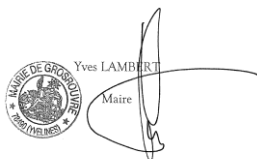
EMET un avis favorable sur les rapports présentés concernant le prix et la qualité des services public du SILY pour l'exercice 2021.

Questions diverses :

- La date de cérémonie de l'accueil des nouveaux habitants est fixée au samedi 14 janvier 2023.
- La cuve a fuel de l'école étant poreuse, une solution provisoire sera cherchée le temps de réaliser l'audit pour l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment mairie/école
- Monsieur le Maire présente au conseil les évolutions du SDRIFE suite à une réunion intercommunale des Maires.
- Monsieur Boursier fait état de l'avancée du projet de réhabilitation des chemins ruraux et du chiffrage en cours pour envoi de la demande de subvention
- Monsieur le Maire fait état d'une réflexion à engager par la commission des bâtiments communaux concernant le devenir des anciens bâtiments techniques route des Aubris incluant la maison communale. Il sera notamment fait appel aux services des architectes des Yvelines (CAUE) ainsi qu'une étude proposée par les Amis de Grosrouvre.
- Monsieur le Maire fait état d'une lettre adressée aux conseillers municipaux envoyée par une habitante de la commune au sujet d'un échange verbal avec monsieur le Maire. Elle y fait état d'une attitude et propos inappropriés de celui-ci à son encontre. Monsieur le Maire ne souhaite pas alimenter la polémique. Le conseil municipal suggère un rendez-vous en mairie avec cette habitante, Monsieur le Maire et deux conseillers municipaux pour dialoguer afin d'apaiser le conflit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h21

Grosrouvre, le 06/12/2022



Yves LAMBERT
Maire